



**ARRETE D'OUVERTURE AVEC PRESCRIPTIONS
ERP/AG-N° 866/2024**

Le Maire de Saint-André.

- Vu le code général des collectivités territoriales.
- Vu le code de la construction et de l'habitation et notamment les articles L.111.8.3. et R.111.19.11 et R.123.46.
- Vu le décret n°95-260 du 08 mars 1995 relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité.
- Vu l'arrêté du 1^{er} août 2006 fixant les dispositions prises pour l'application des articles R.111-19 à R.111-19-3 et R.111-19-6 du Code de la construction et de l'habitation modifié par arrêté du 30 novembre 2007 accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public.
- Vu l'arrêté modifié du ministre de l'intérieur du 25 juin 1980, portant règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public.
- Vu l'arrêté préfectoral n°1115 ; 1116 ; 1117 ; 1121 et 1122 portant création des commissions de sécurité et d'accessibilité en date du 28/05/97 ;
- Vu l'avis de la sous- commission de sécurité et d'accessibilité en date du **26 juillet 2024**
- Vu l'avis de la sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public et les IGH en date du **26 juillet 2024**

ARRÊTÉ

Article 1 :

L'établissement dénommé « **SCI LES PLATANES : LEADER PRICE, OPTICAL CENTER, CASE A PAIN, BUBBLE T, ONE PRICE** » de Type **M**, de **2ème** catégorie **avec activités annexes de Type N** situé au 55 Angle des rues de la gare et Lefaguyès, 97440 Saint-André, **est autorisé à poursuivre son activité à compter de la présente notification.**

Article 2 :

Le directeur général des services, le directeur de l'établissement, le commandant de police de l'arrondissement de Saint-André, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera transmise à :

- M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de Saint-Benoît,
- M. le Directeur des services incendie et de secours,
- M. le Commandant de la Police Urbaine.

Fait à Saint-André,

Signé électroniquement par : Marie Josette SABABADY
Date de signature : 01/09/2024
Qualité : Marie Josette SABABADY